

-N°116-



Objet :

**PARTICIPATION FINANCIÈRE  
RELATIVE AU VOYAGE  
SCOLAIRE DES ENFANTS DE  
L'ÉCOLE MARCEL PAGNOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRACABAL, 1<sup>er</sup> adjoint, et sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le sept décembre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	07 décembre 2022
Par courrier :	

Présents :

M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme NAEGERT, Mme VOEGELIN, M. LAFFITTE, M. BLIGNY, Mme MASSOT, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MORAU, M. NOÉ, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Excusés : M. MARCHAND pouvoir à M. IRAÇABAL, Mme KORFAN pouvoir à Mme VOGELIN, Mme POIRET pouvoir à Mme COCHINARD, M. TOUPIOL pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT.

Absents non représentés : Mme DE BOYER, M. CHILDS, Mme CHAPPAT, Mme SENEPART, Mme DESEILLE DENZER

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	19	24

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un voyage scolaire, du 20 mars au 24 mars 2023 est organisé par deux classes de l'école Marcel PAGNOL ;

Considérant que le montant du devis du voyage étant de 17 251, 40 €, il est proposé de fixer le tarif par famille à 410,75 € ;

Considérant que dans le cadre de sa politique éducative et du travail engagé de la Municipalité, il est proposé de prendre en charge une partie des frais de séjours de ces enfants scolarisés ;

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la participation financière au voyage scolaire des deux classes de l'école Marcel PAGNOL pour les familles godviciennes selon le barème ci-dessous :

**PROJET de Participation Classe de découverte**  
**Ecole Marcel Pagnol - Mme Rondeau et Mme Salaün**  
**du 20 mars au 24 mars 2023- Séjour à Carolles (50)**

Année 2022/2023

Montant : 410,75 €

Q.F	Montant du séjour	Pourcentage	Part Familles	Pourcentage	Part Mairie
- de 233	410,75	0,10	41,08	0,90	369,68
233/466	410,75	0,25	102,69	0,75	308,06
467/569	410,75	0,45	184,84	0,55	225,91
570/799	410,75	0,56	230,02	0,44	180,73
800/1138	410,75	0,64	262,88	0,36	147,87
1139/1412	410,75	0,70	287,53	0,30	123,23
1413/1690	410,75	0,80	328,60	0,20	82,15
1691/1968	410,75	0,90	369,68	0,10	41,08
1969 et plus	410,75	1,00	410,75	0,00	0,00

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour,

  
 Le Maire,

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,



